

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 165-25 C

Objet : RS - Communication du rapport annuel 2024 établi par la société Keolis Chambéry

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 165-25 C

objet **RS - Communication du rapport annuel 2024 établi par la société Keolis Chambéry**

Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé le contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Conformément à l'article 38 du contrat de délégation de service public, le délégataire doit remettre à Grand Chambéry, avant le 1^{er} juin, le rapport d'information prévu à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales et dont le contenu est fixé à l'article R. 1411-7 du même code.

Il est donc proposé de prendre acte du rapport de synthèse, figurant en annexe à la présente délibération.

Le rapport annuel complet est consultable à la direction de la mobilité de Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative au contrat de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu l'avis de la commission mobilité du 25 mars 2025,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 mars 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte du rapport de synthèse 2024 établi par la société Keolis Chambéry.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **165-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Communication du rapport annuel 2024 établi par la société Keolis Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	RA 2024 SYNCHRO BUS SYNTHESE KEOLIS

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H33439H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33439H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025